selon la directive 91/155 CE

Date d'impression 07.04.2000

Révisé le 12.07.2004

Nom commercial <u>Recharges pour Diffuseur de Parfum</u>
 Prélude (6138), Mélodie (6135), Sérénade (6137), Rhapsodie (6136), Neutraliza (6139)

1. Identification de la substance

- Précisions concernant le produit
- · Fabricant / Fournisseur:

Kimberly-Clark Europe 35 London Road Reigate Surrey RH2 9PZ Grande-Bretagne

Tél.: +44 1737 736000 Fax: +44 1737 736178

 Origine des informations: Responsable du Service d'Assistance Téléphonique, Soin de la Peau et Contrôle des Odeurs.

2. Composition / Données sur les composants :

Caractérisation chimique

Description: Mélange d'alcools, d'eau et de parfums.

Composants dangereux:

Caractéristiques chimiques	CAS N°	EC N°	Symbole	R- Phrases	% de concentration
Propane-2-ol Hexyl cinnamique aldéhyde	67-63-0 101-86-0	200-661-7 202-983-3	Xi, F Xi	11-36-67 43	10-15 < 1
Parfum d'huile	N/A		Xn, N	38-43-51/53-65	1-5

3. Identification des risques

Désignation des risques :

F Hautement inflammable

Informations relatives aux dangers particuliers pour l'homme et l'environnement R 11 Hautement inflammable

Système de classification

La classification est en accord avec les listes CE, mais complétée par des informations provenant de la littérature technique et d'autres qui émanent des fournisseurs.

4. Premiers soins

Après inhalation

Après inhalation directe de l'aérosol : apporter de l'air frais ; s'il y a des symptômes, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Retirer les vêtements imprégnés. Laver la peau à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux

Tout en maintenant l'œil ouvert, le rincer durant plusieurs minutes sous l'eau courante. Consulter un médecin en cas de persistance de symptômes.

Après ingestion

Rincer la bouche ; ne pas faire vomir ; consulter un médecin.

selon la directive 91/155 CE

Date d'impression 07.04.2000

Révisé le 12.07.2004

Nom commercial <u>Recharges pour Diffuseur de Parfum</u>
 Prélude (6138), Mélodie (6135), Sérénade (6137), Rhapsodie (6136), Neutraliza (6139)

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents d'extinction appropriés

CO2, poudre d'extinction ou mousse résistante à l'alcool.

- Agents d'extinction ne pouvant convenir pour des raisons de sécurité : Jet d'eau.
- Risques particuliers dus à la matière elle-même, à ses produits de combustion ou à ses gaz de fumée :

Possibilité de CO en cas d'incendie.

Equipement de protection :

Le port de vêtements / d'un équipement de protection s'impose lors de la lutte contre le feu.

6. Mesures en cas de libération accidentelle

Précautions pour la sécurité des personnes :

Voir section 8

• Mesures de protection de l'environnement : Eviter toute fuite dans le réseau d'égouts et les canalisations d'eau

Mesures de nettoyage / collecte :

Absorber avec une matière qui lie les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure de bois).

Veiller à ce que l'aération soit suffisante.

Disposer dans des conteneurs en plastique.

Ne pas mélanger à d'autres types de substances

7. Maniement et stockage

Maniement

A utiliser dans des endroits ventilés

Tenir les sources d'inflammation éloignées – Ne pas fumer.

Eviter le contact avec les yeux

Stockage

Conserver dans une fourchette de température comprise entre 5 et 30°C.

Protéger du gel

Ne pas stocker à proximité d'oxydants ou d'acides forts

Ne pas conserver au même endroit que des acides forts et des agents fortement oxydants.

Ne pas conserver à proximité d'un feu nu et maintenir à distance des sources d'inflammation.

8. Contrôles d'exposition et protection personnelle

Informations supplémentaires sur la conception des systèmes techniques :

Pas d'autres données ; voir le point 7.

· Composants à valeurs critiques nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :

Le produit ne contient pas de quantités significatives de matières à valeurs critiques nécessitant une surveillance sur le lieu de travail.

Informations supplémentaires :

Les éléments suivants sont soumis à la Valeur limite d'exposition professionnelle OEL EH40 / 2002 :

Ethanol	OE S*	8hr TWA	1000 ppm (1920 mg/m3)
Isopropanol	OE S*	8hr TWA	400 ppm (999 mg/m3)
	3	15min STEL	500 ppm (1250 mg/m3)

*Occupational Exposure Standard (Royaume Uni)

selon la directive 91/155 CE

Date d'impression 07.04.2000

Révisé le 12.07.2004

Nom commercial <u>Recharges pour Diffuseur de Parfum</u>
 Prélude (6138), Mélodie (6135), Sérénade (6137), Rhapsodie (6136), Neutraliza (6139)

Equipement de protection personnel

Ne nécessite pas d'utiliser des vêtements de protection en cas d'utilisation normale. Mais il est recommandé que le personnel installant les cartouches se lavent les mains pendant les pauses et à la fin de la journée

La réglementation du travail doit normalement minimiser les risques pour le travailleur lorsqu'il s'agit de contenir/nettoyer une tâche. Lorsque cela n'est pas possible, il est conseillé de porter un équipement de protection :

Port de blouses et chaussures de protection recommandée.

Port de gants imperméables recommandé.

Port de l'unettes de protection recommandé.

Tous les vêtements de protection doivent être conformes aux normes européennes. Ils doivent être entretenus et stockés afin de les garder en bon état. Il est conseillé de donner une formation aux travailleurs pour le bon usage et entretien des équipements de protection.

9. Propriétés physiques et chimiques :

Forme: LiquideCouleur: Jaune paleOdeur: Parfum

Valeur/Domaine Unité Méthode

Changement d'état

Point de fusion / domaine de fusion : Non déterminé
 Point d'ébullition / domaine d'ébullition : Non déterminé

• Point d'éclair : 12,0 ± 1,0°C

• Auto-inflammation : Le produit n'est pas spontanément

inflammable.

Danger d'explosion :

Le produit n'est pas explosif. La formation de mélanges air/vapeur explosifs est toutefois possible.

Valeurs critiques pour l'explosion :

inférieure: 1,8 vol %
supérieure: 19,0 vol %

• **Densité** à 20°C 0,874 ± 0,006 g/cm3

Solubilité dans / Miscibilité avec

l'eau : Partiellement miscible

10. Stabilité et reactivité

Pas de problème de stabilité en conditions normales d'emploi.

- Conditions à éviter :
- Voir section 7
- Matières à éviter : Acides forts et agents fortement oxydants.
- Réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.
- Produits de combustion dangereux : Une combustion incomplète peut générer du monoxyde de carbone

selon la directive 91/155 CE

Date d'impression 07.04.2000

Révisé le 12.07.2004

Nom commercial <u>Recharges pour Diffuseur de Parfum</u>
 Prélude (6138), Mélodie (6135), Sérénade (6137), Rhapsodie (6136), Neutraliza (6139)

11. Informations toxicologiques

- Toxicité aiquë: Cette préparation n'a pas été testée pour cela, donc les effets dangereux ne sont pas connus
- Effet irritant principal:
- Sur la peau :

Potentiel d'irritation minimal (ou faible) dans les tests sur la peau humaine.

Sur l'œil: Irritation éventuellement possible.

12. Informations écologiques

Remarques générales :

Classe 1 de danger pour l'eau (auto-évaluation) : légèrement dangereux pour l'eau.

Ce produit a peu de chance de s'accumuler en milieu aquatique ou de causer des problèmes environnementaux dans la mesure où ses conditions d'utilisation sont respectées. Le conditionnement et la Pompe ne sont pas biodégradables.

13. Concernant l'évacuation

Produit : Eviter toute fuite dans le réseau d'égouts et les canalisations d'eau.

Disposer dans des conteneurs en plastique.

Ne pas mélanger à d'autres types de substances.

Emballages : A évacuer dans le respect des conditions de sécurité.

Les règles concernant l'évacuation des produits sont conforment à la réglementation locale de chaque pays. Demandez conseil aux autorités locales compétentes ou à Kimberly-Clark.

14. Informations relatives au transport

- Transport terrestre ADR/RID et GGVS/GGVE (transfrontalier / intérieur) :
- Numéro ONU :
- Etiquette : En forme de losange, encadrée
- Observations :

ONU 1987 (Alcools, sans autres précisions) devra figurer à l'intérieur de l'étiquette en forme de losange. Ceci s'applique uniquement aux "Quantités limitées".

- ONU 1987 est exigé conformément à la réglementation ADR ;
- "Marchandise dangereuse en quantités limitées de classe 3" est exigé conformément à la réglementation IMDG.
- Transport maritime IMDG/GGVMer :

Classe IMDG/GGVMer: 3
Page: 3175
Numéro ONU: 1987
Groupe d'emballage: II
Numéro EMS: 3-06
MFAG: 305
Polluant marin: Non

Nom technique correct : Alcools, sans autres précisions

Observations: "Quantité limitée"

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA: 3
 Numéro ONU/ID: 1987
 Groupe d'emballage: II

Nom technique correct : Alcools, sans autres précisions

Observations: "Quantité limitée"

selon la directive 91/155 CE

Date d'impression 07.04.2000

Révisé le 12.07.2004

Nom commercial <u>Recharges pour Diffuseur de Parfum</u>
 Prélude (6138), Mélodie (6135), Sérénade (6137), Rhapsodie (6136), Neutraliza (6139)

15. Informations réglementaires

Les informations relatives au produit sont basées sur les critères de santé et de sécurité établis par la Directive CE sur le Contrôle des Substances et Préparations Dangereuses.

- Lettre d'identification et désignation du produit en termes de danger : F Hautement inflammable
- Formules de risque : 11 Hautement inflammable
- Formules de sécurité : 16 Maintenir à distance des sources d'inflammation Défense de fumer.
- Autres indications: pour usage professionnel
- Classe de danger pour l'eau : Classe 1 de danger pour l'eau (autoévaluation) : légèrement dangereux pour l'eau.

16. Autres informations

Cette fiche de sécurité a été établie conformément à la Directive CE 88/379/CEE et ses amendements/adaptations.

Ces informations, qui concernent les exigences de sécurité éventuelles, sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. Elles sont données en toute bonne foi mais elles ne doivent pas être comprises comme une garantie de propriétés spécifiques de ce produit.

Historique des révisions :

Edition N°	Raison	Date
1	Fiche de données de sécurité pour les codes 6135, 6136, 6137, 6138, 6139	7 avril 2000
2	Fiche technique préparée conformément aux réglementations CHIP3 et aux amendements 2001/58/EC de 91/155/ECC	31 janvier 2003